



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0508

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les marchés à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015**  
**Délibération n° 2015-0508**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Marchés de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lancement et autorisation de signer les marchés à bons de commande à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La direction logistique, patrimoine et bâtiment est amenée à relancer par anticipation l'ensemble de ses marchés de travaux à bons de commande. En effet, dans le cadre de la création de la Métropole de Lyon, celle-ci s'est vue transférer un nombre important d'immeubles à entretenir en provenance du Conseil général du Rhône du fait des transferts des compétences associées. Cela concerne notamment 73 collèges, des Maisons du Rhône, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF), etc.

Les marchés à bons de commande transférés du Conseil général du Rhône ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors, il est devenu indispensable de renouveler de manière massive les marchés de travaux qui avaient été conclus par la Communauté urbaine de Lyon et arrivant à échéance fin 2016 dont le calibrage actuel est devenu insuffisant du fait de la non prise en compte du quadruplement des surfaces et de la typologie différente de l'ensemble des bâtiments à entretenir.

Ces nouveaux marchés doivent prendre en compte tant la nouvelle typologie des biens que la diversité des usagers utilisant ces bâtiments et les contraintes inhérentes. Ces travaux peuvent donc concerner aussi bien des petits aménagements que des interventions plus lourdes et intervenir tant dans la semaine que pendant les vacances scolaires.

Ces interventions doivent pouvoir être effectuées à la demande en dehors de toute programmation et peuvent donc intervenir de façon concomitante sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Cette consultation prendrait la forme de 18 marchés multi attributaires conclus pour une durée de 4 ans et sans montant minimum et maximum afin de prendre en compte l'ensemble des demandes dans des délais et pour des durées contraintes et d'assurer la continuité du service public en poursuivant l'exploitation des équipements.

Une procédure d'appel d'offres ouvert pourrait être lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à l'opération de renouvellement des marchés de travaux sur les immeubles de la Métropole.

Les lots n° 1 et 2 des présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné. Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale du marché
1	Terrassement, voirie et réseaux divers	2 128 000 € HT, soit 2 553 600 € TTC
2	Maçonnerie	6 220 000 € HT, soit 7 464 000 € TTC
3	Menuiserie bois et PVC	800 000 € HT, soit 960 000 € TTC
4	Charpente, couverture et lignes de vie	1 189 000 € HT, soit 1 426 800 € TC
5	Courants forts	2 710 000 € HT, soit 3 252 000 € TTC
6	Courants faibles	2 740 000 € HT, soit 3 288 000 € TTC
7	Plomberie, chauffage	680 000 € HT, soit 816 000 € TTC
8	Carrelage	808 000 € HT, soit 969 600 € TTC
9	Métallerie, serrurerie	2 032 000 € HT, soit 2 438 400 € TTC
10	Vitrierie, miroiterie	800 000 € HT, soit 960 000 € TTC
11	Occultations, volets roulants	800 000 € HT, soit 960 000 € TTC
12	Clôture	1 148 600 € HT, soit 1 378 320 € TTC
13	Plafonds et cloisons démontables	1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC
14	Cloisons peinture	3 500 000 € HT, soit 4 200 000 € TTC
14 bis	Faux plafonds	4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC
15	Sols souples, parquet	2 808 900 € HT, soit 3 370 680 € TTC
16	Revêtement en pierre	2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC
17	Étanchéité, garde corps	744 700 € HT, soit 893 640 € TTC
18	Trappes de désenfumage, éclairage zénithal et SSI	1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de travaux pour les marchés à bons de commande de travaux sur les biens immobiliers de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III ou à l'article 64-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés bons de commande suivants :

- lot n° 1 : terrassement, voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : maçonnerie,
- lot n° 3 : menuiserie bois et PVC,
- lot n° 4 : charpente, couverture et lignes de vie,
- lot n° 5 : courants forts,
- lot n° 6 : courants faibles,
- lot n° 7 : plomberie, chauffage,

- lot n° 8 : carrelage,
- lot n° 9 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 10 : vitrerie, miroiterie,
- lot n° 11 : occultations, volets roulants,
- lot n° 12 : clôture,
- lot n° 13 : plafonds et cloisons démontables,
- lot n° 14 : cloisons peinture,
- lot n° 14 bis : faux plafonds,
- lot n° 15 : sols souples, parquet,
- lot n° 16 : revêtement en pierre,
- lot n° 17 : étanchéité, garde corps,
- lot n° 18 : trappes de désenfumage, éclairage zénithal et SSI,

et tous les actes y afférents, passés sans engagement de commande minimum et maximum pour une durée ferme de 4 ans.

**5° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire exercice 2015 et suivants aux budgets, comptes, fonctions et opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**